

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

ERNEST BERTRAND

Essai sur la moralité des classes ouvrières dans leur vie privée

Journal de la société statistique de Paris, tome 14 (1873), p. 86-95

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1873__14__86_0

© Société de statistique de Paris, 1873, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

Essai sur la moralité des classes ouvrières dans leur vie privée (1).

Au delà des crimes, des délits et des contraventions, commence l'immoralité dans la vie privée. Ici, pour évaluer le degré de la moralité des différentes classes de la société, il ne faut plus compter sur le secours direct et absolu de la statistique. Le principe de l'inviolabilité de la vie privée ne permettrait pas, même en admettant que cette recherche fût possible, de rechercher le nombre des infractions à la loi morale par les moyens qui servent à constater le nombre des infractions à la loi pénale.

Il n'est pas cependant impossible d'arriver à déterminer dans une certaine mesure quelle est, sinon la moralité absolue, au moins la moralité relative des différentes classes de la population et quels sont les vices qui dominent dans chacune d'elles.

L'immoralité qui intéresse l'ordre social, se manifeste ordinairement par des faits d'une certaine gravité. S'ils échappent à une constatation numérique, ils acquièrent dans toute classe composée d'un grand nombre d'individus, lorsqu'ils y sont habituels, une fréquence qui les décèle et les signale à l'attention publique. Cette observation s'applique surtout aux classes ouvrières des arts et métiers et des manufactures. Les classes agricoles et principalement les classes élevées de la société parviennent assez facilement à dissimuler la plupart de leurs vices, parce que leur vie privée se dérobe aux regards. La vie des classes ouvrières, au contraire, n'a pas de secrets; elle s'écoule au grand jour, dans les ateliers, dans les maisons publiques et l'on pourrait dire en partie dans la rue. Leurs vices d'ailleurs sont plus grossiers et elles ne se donnent même pas la peine de les cacher.

J'ajouterai que l'immoralité chez un peuple, si l'on considère ses résultats matériels et immédiats, entraîne ordinairement comme conséquence soit la production, soit l'augmentation ou la diminution de certains faits sociaux assez importants en eux-mêmes à tous les points de vue pour que les publicistes, les économistes et même les gouvernements s'en préoccupent. Ces faits indiquent ordinairement le niveau général de la moralité, et lorsqu'ils ont été l'objet des recherches de la statistique, ils peuvent faciliter l'étude de la moralité comparée. Plus tard, lorsqu'ils auront été plus complètement étudiés, ils permettront de déterminer plus rigoureusement la moralité relative des différentes classes même dans leur vie privée.

Trois vices principaux : l'improbité, le libertinage, l'intempérance, résument l'immoralité dans la vie privée.

Je n'aurai que peu de mots à dire sur l'improbité.

Chez les ouvriers des manufactures et les ouvriers des arts et métiers, dont la plupart ne vivent que de leur salaire, l'improbité ne peut habituellement se manifester que par des faits prévus par la loi pénale, tels que des vols, des abus de confiance, des escroqueries. Les chiffres des crimes et des délits contre la propriété, que leur attribuent les statistiques judiciaires, doublés ou triplés si l'on veut, pour tenir compte des faits qui ont échappé à la répression, représentent à peu près

(1) Cet article complète heureusement le travail publié par M. Ernest Bertrand dans les nos d'octobre, novembre et décembre 1872, sur la moralité comparée des classes ouvrières.

exactement la mesure de l'improbité qui peut leur être reprochée. Il suffit donc en ce qui les concerne de renvoyer à ces chiffres que j'ai précédemment donnés.

Ainsi que nous l'avons vu, la classe agricole cominet relativement moins de vols qualifiés que les autres classes ouvrières et probablement moins de vols simples et d'autres délits communs portant atteinte à la propriété mobilière. Mais si l'on tient compte du nombre considérable des atteintes aux propriétés rurales commises par elle, on est forcé de reconnaître que sa supériorité relative, quant aux délits communs, ne résulte très-probablement que de ce qu'elle a moins d'occasion de les commettre. Le maraudeur, le paysan qui vole du bois, l'herbe des pâturages, le champ dont il a enlevé la borne, n'a pas une probité beaucoup plus élevée que celle de l'homme qui vole de l'argent ou des objets mobiliers. On ne peut plus d'ailleurs, en ce qui concerne les ouvriers agricoles, prendre les chiffres des statistiques des délits comme la mesure exacte de leur probité. Par suite de l'extrême division du sol, la plupart d'entre eux ont un champ qu'ils cultivent; ils vendent et ils achètent. Quelque restreintes que soient leur industrie et leurs relations d'affaires, dans un grand nombre de circonstances il leur est facile de manquer à la probité sans s'exposer aux rigueurs de la loi pénale. Le principal mobile de toutes leurs actions est d'acquérir ou d'augmenter ce qu'ils possèdent; il en résulte qu'en général ils sont économes, prévoyants, laborieux et qu'ils vivent habituellement avec frugalité, mais il en résulte aussi que souvent on peut leur reprocher d'être avides et sans bonne foi. Pour bien apprécier la probité rurale, il faudrait pouvoir relever dans les greffes des justices de paix des cantons ruraux le nombre des actions possessoires, des actions pour usurpations de terres, des actions en bornage, des procès pour tromperies de toute nature. Malheureusement, de même que pour les contraventions rurales, les statistiques de la justice civile sont muettes sur la nature des actions portées devant les justices de paix et le nombre de chacune d'elles. Elles ne donnent que le chiffre total des jugements rendus. Il ne faudrait donc pas consulter uniquement les statistiques judiciaires et en conclure que les autres classes ouvrières ont le sentiment de la probité moins développé que les classes agricoles.

Moins réprochés que l'improbité par la conscience publique, le libertinage et l'intempérance ne blessent pas moins la morale et leurs résultats ne sont pas moins funestes. Si les hommes sont plus sévères pour l'improbité, c'est parce qu'elle peut leur nuire, tandis que le libertinage et l'intempérance ne nuisent en apparence qu'à ceux qui s'y abandonnent. Mais, si l'on va au fond des choses, on verra que le libertinage et l'intempérance peuvent devenir plus redoutables pour l'ordre social que l'improbité elle-même, et que la société est aussi intéressée que la morale à leur répression. L'improbité rencontre une barrière naturelle dans les intérêts qu'elle menace et qui veillent et se défendent; dès qu'elle est démasquée, elle devient impuissante. Le libertinage et l'intempérance n'ont pour modérateur que la raison individuelle qui, obscurcie et paralysée par leurs excès mêmes, devient de plus en plus faible pour les réprimer à mesure que ces excès augmentent. La famille, le fondement de toute société, est attaquée dans sa base par le libertinage. Il en relâche les liens lorsqu'il ne les rompt pas, en substituant au mariage des relations passagères, et aux enfants légitimes, des enfants qui ne connaissent pas leur père ou des enfants abandonnés. L'intempérance abrutit l'homme; elle l'exalte jusqu'à la fureur et la folie; elle lui enlève toutes les facultés physiques et

intellectuelles; elle le rend inutile et souvent dangereux. Le libertinage et l'intempérance sont les sources les plus abondantes de la misère et du crime; ce sont les deux grands pourvoyeurs des prisons et des hôpitaux, du vagabondage et de la mendicité.

L'influence des professions sur le libertinage et l'intempérance, n'est pas moins caractérisée que leur influence sur la nature des crimes et des délits. Nous parlerons d'abord du *libertinage*.

Dans la classe manufacturière, il faut établir une distinction entre les femmes employées dans les industries du coton, de la laine et de la soie, et celles d'ailleurs bien moins nombreuses qui se rattachent aux autres industries. Le travail en commun et l'admission des femmes et des enfants dans les ateliers des filatures et des fabriques de tissus, ont partout les mêmes résultats; la dépravation des femmes dès l'âge le plus tendre en est la conséquence inévitable. Il y a quelques années, il a été officiellement constaté dans la ville de Reims que, sur les jeunes filles de la classe manufacturière qui se livraient à la prostitution, plus de cent étaient âgées de moins de quinze ans et que sur ce nombre dix à douze n'avaient pas atteint leur douzième année. Cette démoralisation est un fait ordinaire dans les villes où domine l'industrie manufacturière. M. Villermé n'a rien exagéré lorsqu'il a dit : « Dans les villes de grande industrie, la prostitution est multipliée à tel point qu'elle ne peut plus être ni surveillée ni réglée; c'est un vice général, une abomination publique. »

Ce fait explique pourquoi le chiffre des femmes poursuivies pour crimes est proportionnellement plus élevé dans la classe des industries du coton, de la laine et de la soie, que dans les autres industries et les autres professions (1). Il démontrerait, s'il était nécessaire de le démontrer, qu'entre la dépravation des mœurs et la multiplicité des infractions à la loi pénale il y a une corrélation inévitable.

Le libertinage des jeunes travailleurs des manufactures est la conséquence de celui des jeunes filles avec lesquelles il sont en contact continu. Avant d'avoir même atteint l'âge nubile, un grand nombre d'entre eux sont dégradés et énervés par des excès prématurés. Toutefois, il importe de constater que le mal chez les hommes n'atteint pas les mêmes proportions et n'a pas la même gravité que chez les femmes; il n'existe ici aucune solidarité entre les deux sexes.

Dans les industries qui n'exigent pas le travail en commun et surtout dans celles qui permettent le travail en famille, la démoralisation est moins grande. Elle se produit d'ailleurs sous une autre forme.

Dans ces industries et dans celles des arts et métiers, arrivés à l'âge mûr, un très-grand nombre d'ouvriers des deux sexes, même parmi ceux qui sont mariés, vivent en concubinage. Ce fait, qui résulte de rapports unanimes, m'a été confirmé par l'inspection des registres des bureaux de bienfaisance. Plus d'une fois, sur la même page, j'ai trouvé le mari et la femme (2) inscrits comme vivant dans des do-

(1) Voyez *Journal de la Statistique*, 1872, page 263.

(2) Ces femmes dissimulent ordinairement leur qualité de femmes mariées. Ce fait, dont j'ai eu bien souvent la preuve et qui se produit aussi dans d'autres classes que celles dont je m'occupe ici, peut servir à expliquer pourquoi dans les dénombrements de la population le nombre des *femmes mariées* est toujours inférieur à celui des *hommes mariés*. Le nombre des femmes séparées de leurs maris, soit judiciairement, soit à l'amiable, est très-considérable (les séparations judiciaires prononcées dépassent seules 2,000 par année); celles de ces femmes qui tiennent à assurer complètement leur indépendance et leur liberté, et surtout celles qui ont à craindre des poursuites pour adultère, ont intérêt à ce que leur qualité de femme mariée ne soit pas connue.

miciles séparés et dans un commerce adultère. Ce n'est pas toujours le libertinage qui a d'abord séparé les époux; souvent c'est l'impossibilité de trouver du travail dans la même ville. Mais habituellement cette séparation, qui ne devait être que momentanée, devient définitive par l'inconduite de l'un et de l'autre.

Quelquefois les enfants nés de ces unions illégitimes sont inscrits sous le nom de leur père naturel, comme s'il était leur père légitime; le plus souvent ils sont inscrits comme enfants naturels et sous le nom personnel de leur mère. Si l'union illégitime se termine par un mariage, ce qui n'est pas rare, les enfants sont reconnus et légitimés par le père qui même fréquemment n'hésite pas à donner son nom à des enfants nés avant sa liaison avec leur mère.

Il serait facile, en relevant avec soin sur les registres de l'état civil les professions des mères des enfants naturels et les professions des hommes par qui ces enfants ont été reconnus ou légitimés, de déterminer presque exactement le degré relatif de la dépravation des femmes de toutes les classes et les professions dans lesquelles les hommes vivent le plus habituellement en concubinage. Ce travail, qui demanderait un temps et des recherches considérables, n'a jamais été même essayé. Pour montrer à quels résultats il pourrait conduire, je donne ici les relevés que j'ai faits moi-même, pour l'année 1840, sur les registres de l'état civil des villes de Châlons-sur-Marne, Troyes et Reims. Quoique se reportant à une date déjà ancienne et produits seulement à titre d'exemple, ces chiffres n'en sont pas moins significatifs.

Profession des mères des enfants naturels inscrits sur les registres de l'état civil.

I. — CHALONS-SUR-MARNE, année 1840.

| Profession des mères des enfants naturels. | Nombre des mères. | Enfants | | Profession du père naturel reconnu. | Profession de l'époux qui a légitimé l'enfant. | |
|---|-------------------|-----------------------------|------------|---|--|-------------------|
| | | Reconnus. | Légitimés. | | | |
| Blanchisseuse | 1 | » | » | » | » | |
| Coquetières | 2 | » | » | » | » | |
| Couturières en robes et lingères. | 12 | 1 | » | Caporal d'infanterie. | » | |
| Domestiques et femmes de con- fiance | 22 | » | » | » | » | |
| Epicière | 1 | » | » | » | » | |
| Journalières | 8 | » | » | » | » | |
| Marchande roulante | 1 | » | » | » | » | |
| Plumassière | 1 | » | 1 | » | Plumassier. | |
| Rempailleuses | 2 | » | » | » | » | |
| Sans profession | 5 | » | » | » | » | |
| Classe ma- nufacture. Total | { | Fabricante de bas | 1 | » | » | » |
| | | Fileuse | 1 | » | » | » |
| | | Ouvrières en aiguilles | 2 | 1 | » | Charpentier. |
| | | — en laine | 1 | 1 | » | Fabricant de bas. |
| | | — en surfaix | 6 | » | 1 | » |
| Totaux | | 66 | 3 | 2 | | |

II. — TROYES (Aube).

| Profession des mères des enfants naturels. | Nombre des mères. | Enfants | | Profession du père naturel reconnu. | Profession de l'époux qui a légitimé l'enfant. | |
|--|---|-----------|------------|---|--|---------------------------------|
| | | Reconnus. | Légitimés. | | | |
| Blanchisseuse | 1 | » | » | » | » | |
| Chapelière | 1 | » | » | » | » | |
| Couturières en robes et lingères. Domestiques et femmes de con- fiance | 18 | » | » | » | » | |
| Journalières | 35 | 1 | 2 | Jardinier. | } 1 Domestique. 1 Menuisier. | |
| Marchandes roulantes | 6 | 1 | » | Bonneter. | | |
| Matelassière | 2 | » | » | » | » | |
| Sans profession | 1 | » | » | » | » | |
| | 4 | » | 1 | » | Jardinier. | |
| Classe manufac- turière. Total = 76. | Bonnetières | 9 | 1 | » | Charpentier. | » |
| | Couseuses, ravaudeu- ses et couturières en tricots et bon- neterie | 50 | 5 | 4 | } 2 Bonnetiers. 2 Tailleurs. 1 Typographe. | } 3 Bonnetiers. 1 Ébéniste. |
| | Fileuses de coton | 4 | » | » | | |
| | Tisserandes | 10 | » | 3 | » | 3 Tisserands. |
| | Peigneuses de laine | 3 | » | 2 | » | 2 Peign ^{rs} de laine. |
| Totaux | 144 | 8 | 12 | | | |

III. — REIMS (Marne).

| | | | | | | |
|---|------------------------------|----------|-----------|--------------------------------|--|---|
| Blanchisseuse | 1 | » | » | » | » | |
| Bouchère | 1 | » | » | » | » | |
| Brodeuse | 1 | » | 1 | » | Manouvrier. | |
| Couturières en robes et lingères. | 50 | 1 | 5 | Tisseur. | } 2 Journaliers. 1 Homme de con- fiance. 1 Jardinier. | |
| Domestiques et femmes de con- fiance | 30 | » | 2 | » | | 1 Peintre en bâtim. 1 Employé. 1 Forgeron. |
| Journalières | 23 | 1 | 3 | Tisseur. | 1 Charpentier. 1 Cordonnier. 1 Limonadier. | |
| Marchandes roulantes | 2 | 1 | » | Marchand roulant. | » | |
| Ouvrières agricoles | 2 | » | » | » | » | |
| Revendeuses de légumes | 3 | » | » | » | » | |
| Sage-femme | 1 | » | » | » | » | |
| Tuilière | 1 | » | » | » | » | |
| Sans profession | 20 | 2 | 2 | } 1 Cultivateur. 1 Peintre. | } 1 Tisseur. 1 Ramoneur. | |
| Frangères | 3 | » | » | | | » |
| Classe manufacturière. Total = 403. | Épinceteuses | 10 | » | 3 | » | } 1 Coiffeur. 1 Ebéniste. 1 Tourneur en fer. |
| | Rentrayeuses | 3 | » | » | » | |
| | Ouvrières en laine | 87 | » | 9 | » | 3 Tisseurs. 2 Ouvriers en laine. 1 Couvreur. 1 Jardinier. 1 Menuisier. 1 Scieur de long. |
| Totaux | 238 | 5 | 25 | | | |

Récapitulation.

| | NOMBRE DES FILLES-MÈRES. | | |
|---------------------------|--------------------------|-----------------|--------|
| | Classe manufacturière. | Autres classes. | Total. |
| Châlons-sur-Marne | 11 | 55 | 66 |
| Troyes. | 76 | 68 | 144 |
| Reims. | 103 | 135 | 238 |

Il résulte de ces tableaux que sur 100 femmes qui ont eu des enfants naturels en 1840, dans les trois villes que j'ai prises pour exemple, la proportion de la classe manufacturière a été : à Châlons-sur-Marne de 17 sur 100; à Troyes de 53 sur 100; à Reims de 43 sur 100. A Châlons-sur-Marne, la population manufacturière formait seulement à cette époque les 16/100 de la population totale; à Troyes elle s'élevait aux 33/100 et à Reims aux 40/100. Ainsi dans chacune de ces trois villes la proportion du nombre des filles-mères de la classe manufacturière a dépassé la proportion de la population manufacturière à la population totale. La ville de Troyes est celle où la différence entre les deux proportions est la plus considérable.

Sur 55 hommes qui ont reconnu ou légitimé les enfants naturels 20 seulement sont des ouvriers manufacturiers, 35 appartiennent à d'autres professions très-diverses. Si l'on admet que la reconnaissance ou la légitimation prouve des relations antérieures habituelles avec les filles-mères, il résulterait de ces chiffres que dans les autres professions ouvrières le concubinage aurait été presque aussi fréquent que dans la classe manufacturière.

Nous avons vu que les ouvriers des arts et métiers sont ceux qui, de la population entière, donnent la proportion la plus élevée des viols et des attentats à la pudeur avec violence ou sur des enfants, et que pour les infanticides et les avortements ils atteignent une proportion plus élevée que la classe agricole et la classe manufacturière. De là la conséquence que leurs mœurs sont encore moins bonnes que celles des ouvriers des manufactures et de la classe agricole. Mais si l'on avait les documents statistiques suffisants pour établir dans cette classe une distinction entre les métiers, on constaterait dans leur moralité relative des différences considérables. C'est dans les métiers où les ouvriers sont nomades que l'on trouve les plus mauvaises mœurs. Errant de ville en ville, de contrée en contrée, ils ont généralement une partie des vices du vagabond dont ils mènent souvent la vie. Célibataires pour la plupart et gagnant des salaires élevés qu'ils dépensent sans prévoyance du lendemain, ils forment partout où ils résident des relations passagères et partout ils sont un des éléments les plus actifs de la démoralisation des femmes des classes ouvrières. Dans les métiers sédentaires, au contraire, la moralité des ouvriers des arts et métiers est ordinairement bonne. Parmi les femmes, les distinctions sont encore plus tranchées; leur moralité n'est mauvaise que dans les professions qu'elles peuvent exercer seules, telles que celles de lingères, couturières (1), etc., et qui trop souvent ne leur donnent qu'un salaire insuffisant pour vivre. Dans les métiers sédentaires, et ceux surtout qui peuvent s'exercer dans la famille, les ouvriers se marient, leurs femmes se conduisent

(1) On en trouvera la preuve dans les tableaux que j'ai précédemment donnés. Ces professions et celles de domestiques, sont celles qui produisent le plus d'enfants naturels après la classe manufacturière.

bien, et comme elles forment la majorité des femmes classées avec les ouvriers des arts et métiers, quoiqu'elles ne fassent le plus souvent que préparer la nourriture et élever les enfants, c'est à elles qu'est due cette singulière anomalie que, dans la classe des ouvriers des arts et métiers, les hommes commettent proportionnellement plus de crimes et de délits que dans les autres professions, et les femmes en commettent moins (1). Cette anomalie n'est qu'apparente. De même que le nombre des ouvriers célibataires nomades, dans certains métiers, explique l'élévation du chiffre général des crimes et des délits, le nombre des femmes mariées, dans les autres métiers, explique l'élévation de la moralité relative des femmes dans la classe prise tout entière.

Les mœurs des classes agricoles sont généralement meilleures que celles des ouvriers de la classe manufacturière et celles des ouvriers des arts et métiers. Elles sont loin cependant d'être pures.

Le concubinage est rare parmi les ouvriers agricoles. La conduite des femmes mariées, sans être toujours exempte de reproches, n'est pas plus mauvaise que dans les autres conditions sociales. Les hommes faits sont tous mariés; ils sont trop fatigués par leurs travaux et il ne leur reste pas assez de loisirs pour s'occuper d'intrigues adultères. Mais le libertinage est commun parmi les jeunes gens des deux sexes. Les jeunes filles abusent souvent de la liberté que leur laissent les usages de la campagne. Un grand nombre d'entre elles forment très-jeunes des liaisons intimes, qui ne se terminent pas toujours par un mariage. Aussi elles contribuent à alimenter la prostitution dans les villes dans une proportion plus considérable qu'on ne le suppose communément.

Dans son curieux ouvrage sur la prostitution dans la ville de Paris, M. Parent Duchatelet constate que, sur 7,593 filles publiques inscrites et venant des départements, près de la moitié, 3,460 appartenaient aux campagnes. Dans les autres villes, les campagnes n'en fournissent pas un moins grand nombre. Il est vrai qu'avant d'en venir à ce point de dégradation, ces jeunes filles ont le plus souvent cessé d'appartenir aux classes agricoles proprement dites, et qu'elles ont quitté les travaux des champs pour embrasser d'autres professions. Un grand nombre ont servi comme domestiques, mais l'inconduite de la plupart d'entre elles date de l'époque où elles habitaient encore le village.

Si la moralité des ouvriers agricoles est en général supérieure à celle des autres ouvriers, on ne doit le plus souvent l'attribuer qu'à la rareté des occasions de débauche. Leurs travaux les tiennent habituellement éloignés les uns des autres; mais dès qu'une circonstance facilite le rapprochement des jeunes gens des deux sexes, les désordres commencent. Pour les enfants, la garde en commun des bestiaux dans les pays où existe la vaine pâture; pour les jeunes gens, les vendanges, les moissons, la récolte des foins, les rencontres aux chalets et aux fruitières dans les contrées où l'on fabrique des fromages (2), toutes les réunions, quel qu'en soit

(1) Les femmes qui commettent le moins d'infractions aux lois pénales, sont celles des industries manufacturières autres que celles des fils et tissus. L'explication de ce fait est la même que celle qui est ici donnée. En général, les femmes se rattachent à ces industries moins comme ouvrières que comme femmes mariées à des ouvriers. Si les femmes des arts et métiers donnent une proportion plus élevée qu'elles, c'est uniquement parce que parmi elles se trouvent le plus grand nombre des ouvrières des métiers exercés par des femmes seules. Si on défalquait ces métiers, la proportion serait sensiblement la même.

(2) En 1854, M. de Lapeyrouse, préfet du Doubs, a été obligé de prendre un arrêté pour interdire, dans l'intérêt des bonnes mœurs, les réunions dans les chalets et fruitières.

le motif ou le prétexte, sont une cause de démoralisation : cette démoralisation est assez avancée pour se traduire assez fréquemment par des actes criminels. Nous avons vu résulter des statistiques judiciaires qu'on doit attribuer aux ouvriers agricoles (1) :

| | |
|---|-------|
| 432 avortements sur | 1,000 |
| 416 bigamies sur. | — |
| 390 infanticides sur | — |
| 349 viols et attentats à la pudeur avec violence sur. . . | — |
| 289 viols et attentats à la pudeur sur des enfants sur. . | — |

Si les tableaux des professions des mères des enfants naturels étaient dressés, on verrait que la classe agricole contribue dans une forte proportion à en augmenter le nombre.

L'intempérance pour les classes ouvrières, c'est l'ivrognerie. Je n'ai à rechercher ni les causes qui la produisent, ni les maux qui en résultent, mais seulement dans quelle mesure les classes manufacturières, les ouvriers des arts et métiers et les classes agricoles en sont atteintes.

Il faut encore placer ici en première ligne les ouvriers des arts et métiers. M. de Villermé écrivait, il y a quelques années : « L'ivrognerie est surtout commune chez les ouvriers dits de construction dont les travaux exigent de grands efforts musculaires, exposent à l'action du feu ou excitent souvent la soif. » Cette observation est encore vraie aujourd'hui, seulement on peut y ajouter que l'ivrognerie est devenue presque aussi commune chez les ouvriers des métiers moins pénibles. Le peintre en bâtiments, l'ouvrier tailleur, l'ouvrier cordonnier, un grand nombre des ouvriers des arts et métiers, surtout les ouvriers nomades, ne fréquentent pas moins les cabarets et les boutiques des marchands de vin que les charpentiers, les tailleurs de pierre et les forgerons. L'ivrognerie chez les ouvriers des arts et métiers est favorisée par le chômage du lundi, qui est passé en habitude dans presque tous les métiers, et par la facilité que des salaires élevés et la nature du travail dans certains métiers, donnent aux ouvriers de ne travailler qu'une partie de la semaine et de passer les autres jours chez le marchand de vin.

La passion pour les liqueurs fermentées n'est pas moins répandue chez les ouvriers manufacturiers. Dans les industries de la laine, de la soie et du coton, elle s'étend même aux femmes et aux enfants, mais elle trouve un frein dans le peu d'élévation des salaires, dans la continuité forcée du travail et la suppression du chômage du lundi dans toutes les usines où sont employées les machines. Dans les industries où l'ouvrier a plus de liberté et où les salaires sont plus élevés, on rencontre parmi les hommes les mêmes excès que chez les ouvriers des arts et métiers.

Le penchant à boire et à s'enivrer est aussi prononcé chez les ouvriers agricoles que chez les ouvriers des deux autres classes. S'il ne produit pas parmi eux des effets aussi déplorable, c'est parce qu'il est combattu par plusieurs causes. Il est rare de trouver les ouvriers agricoles au cabaret les jours consacrés au travail, mais les dimanches, les jours de fête, les jours de foire et de marché, ils s'en dédommagent largement, et un grand nombre rentrent chez eux en état complet d'ivresse. S'ils ne boivent pas plus souvent, ce n'est pas toujours par tempérance.

(1) Page 266, *Journal de la Statistique*, 1872.

Pour plusieurs, c'est parce que la passion d'acquérir et d'amasser domine toutes les autres; pour la plupart, c'est parce que les travaux des champs ne permettent pas de longues interruptions; on ne peut pas les quitter et les reprendre comme les ouvriers des métiers quittent et reprennent leur tâche; enfin c'est surtout parce que les ouvriers agricoles, qui sont payés à l'année et même souvent en nature, ont plus rarement de l'argent à leur disposition que les ouvriers des autres professions dont chaque semaine, ou au plus tard chaque mois, le salaire est payé à jour fixe.

Le tableau des désordres qu'entraîne l'ivrognerie dans les classes ouvrières, a déjà été tracé tant de fois que je puis me borner ici à ces traits généraux. Les faits qu'ils résument pour chaque classe sont de notoriété publique et incontestables. J'aurais cependant voulu pouvoir les appuyer sur des chiffres qui feraient mieux comprendre l'étendue et la portée du mal et ses proportions relatives. Malheureusement jusqu'ici ces chiffres n'ont pas été recueillis par la statistique. Leurs éléments existent cependant, mais épars et dans des archives fermées aux recherches privées. C'est dans les débits publics que s'alimente presque exclusivement l'ivrognerie. Le nombre de ces débits et la quantité de boissons qui s'y consomment sont exactement constatés par l'administration des contributions indirectes. Il serait facile à cette administration de faire connaître le nombre des débits qui existent dans les communes rurales, dans les régions manufacturières et dans les autres régions, ainsi que les quantités comparatives d'alcool et d'autres boissons qui s'y consomment. Si l'on avait, pour les contrées manufacturières, la consommation les jours de paie et de chômage comparée à celle des jours de travail; pour les villes, par quartiers, la consommation correspondant au lundi et au dimanche; pour les campagnes, le nombre des cabarets et ce qui s'y consomme, il serait permis de tirer de ces éléments d'évaluation et de comparaison des conclusions sérieuses. Aujourd'hui on n'a aucune donnée statistique véritablement utile sur ces matières. S'il en existe quelques-unes, elles sont ou insuffisantes et trop générales, ou trop restreintes à des localités déterminées. Il est certainement très-important de savoir quel est le nombre total des débits de boisson en France et de connaître les chiffres de la consommation totale, mais on n'en peut rien conclure relativement à l'abus des boissons alcooliques. De même, lorsque M. Duchatellier a constaté que, dans un village de la Bretagne, trois débitants avaient en une année vendu 212 hectolitres d'eau-de-vie contre 97 hectolitres de vin; lorsque le maréchal Bugeaud démontrait que dans le département des Deux-Sèvres, sur les 365 jours de l'année, les ouvriers agricoles avaient 209 jours de chômage (1) et qu'ils les employaient à consommer 12 millions de litres de vin et 430,000 hectolitres d'eau-de-vie, ils ont donné des documents intéressants qui peuvent faire présumer quel est le degré de la tempérance des ouvriers agricoles d'Ergué-Armel et du département des Deux-Sèvres, mais il ne serait pas permis d'étendre à d'autres contrées agricoles les jugements que l'on peut porter sur eux.

Je dois donc m'arrêter ici. J'espère avoir suffisamment atteint le but que je me proposais et qui était de démontrer que les professions exercent une influence réelle et considérable sur la moralité des classes ouvrières, et de rectifier certaines idées concernant leur moralité relative. Pour en tirer les conséquences, il faudrait

(1) Il les énumère ainsi : 52 dimanches, 52 marchés cantonnax, 80 foires et 25 assemblées.

en faire une étude plus approfondie et en préciser plus exactement les causes. Je me bornerai à faire remarquer, pour prévenir toute interprétation erronée, que cette influence n'est jamais un résultat direct de la nature du travail en lui-même, et qu'elle ne peut être attribuée qu'aux circonstances particulières et variables dans lesquelles chaque profession place ses travailleurs, circonstances qui peuvent favoriser ou prévenir le développement de certains vices. Le travail, quel qu'il soit, est toujours favorable à la moralité; si l'ouvrier qui s'y livre habituellement est immoral et débauché, on peut être certain à l'avance qu'il en existe une cause indépendante de son travail.

Peut-être aussi n'est-il pas inutile d'aller au-devant d'une exagération que j'ai eu souvent à combattre. Lorsqu'on vient de lire l'énumération des délits et des vices que l'on peut imputer à certains individus d'une classe déterminée, on est porté à les attribuer à la classe tout entière. Il ne faut pas oublier qu'il ne s'agit que d'évaluations relatives et se garder de trop généraliser des résultats qui ne s'appliquent qu'à une partie de la population. Sur les 26 millions d'ouvriers agricoles, manufacturiers et des arts et métiers, les quatre cinquièmes au moins sont à l'abri de tout reproche; les vices, les crimes, tous les excès, quels qu'ils soient, ne sont jamais que des exceptions. En prenant comme terme moyen les chiffres précédemment donnés, on trouve qu'après dix ans, sur les 26 millions qui composent cette population entière, on trouve 75,000 ouvriers poursuivis pour crimes et près de 2 millions poursuivis pour délits. Ces 2,075,000 individus représentent, pour les dix ans, la partie la plus immorale des classes ouvrières. En admettant que les individus réellement vicieux, mais qui reculeraient devant une violation de la loi pénale, soient en nombre égal, on atteint à peine le chiffre de 5 millions.

Il ne faudrait pas cependant tomber dans une autre exagération et en conclure qu'ils sont peu redoutables. Ils sont encore assez nombreux pour être funestes par leurs effets; ils le sont surtout par leur influence contagieuse. On ne saurait trop le répéter : l'ivrognerie engendre l'ivrognerie, le libertinage engendre le libertinage, la mauvaise foi engendre la mauvaise foi, le crime engendre le crime. Il suffit d'un petit nombre de membres gangrenés pour porter le trouble et l'inquiétude dans le corps social tout entier et pour vicier sa constitution. Si l'humanité ne nous imposait pas le devoir de moraliser les classes ouvrières et de chercher les moyens de prévenir des désordres qui vouent à la honte et à la misère un trop grand nombre de nos semblables, l'intérêt social nous en ferait une obligation impérieuse.

Ernest BERTRAND.
